

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025



Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-018

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Protection sociale des agents - Risque santé - Mandatement du CDG15 pour mise en concurrence et mise en place d'une convention de participation.

EXPOSANT que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).

INDIQUANT que cette participation devient obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

CONSIDÉRANT que cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

CONSIDÉRANT que les choix opérés par la commune de PIERREFORT devront intervenir après avis du Comité Social Territorial (C.S.T.) ;

CONSIDÉRANT que l'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation.

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

INDIQUANT que le Centre De Gestion du Cantal mène, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

INDIQUANT encore qu'à l'issue de cette procédure de consultation, la commune de PIERREFORT conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le Centre De Gestion du Cantal.

VU les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,





VU l'avis du Comité Social Territorial du 13 mars 2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

CONSIDÉRANT l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au centre de gestion du cantal afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **S'ENGAGE** dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque santé ;
- * **MANDATE** le Centre De Gestion du Cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé ;
- * **S'ENGAGE** à communiquer au Centre De Gestion du Cantal les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et **AUTORISE** le Centre De Gestion du Cantal à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée ;
- * **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre De Gestion du Cantal, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le Centre De Gestion du Cantal et **PREND ACTE** que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-019

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Examen & approbation des Comptes Financiers Uniques 2024.

VU le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 (annexe 1) ;

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

CONSIDÉRANT que le C.F.U. se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le C.F.U. met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le C.F.U. est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du C.F.U. ;

CONSIDÉRANT les éléments susvisés ;

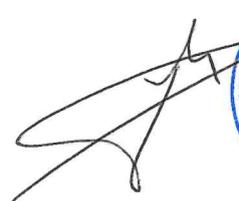
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 ;
- * **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.




REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	13 Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-020

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoint ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Examen & approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 - Budget Principal (15201).

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

Monsieur René PÉLISSIER, Maire, est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

CONSIDÉRANT le compte financier unique du Budget Principal dressé par Monsieur le Maire,

Hors présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint au maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés		175 515,36 €	19 278,71 €		19 278,71 €	175 515,36 €
Opérations de l'exercice	1 091 153,84 €	1 281 100,42 €	301 880,63 €	261 099,29 €	1 393 034,47 €	1 542 199,71 €
TOTAUX	1 091 153,84 €	1 456 615,78 €	321 159,34 €	261 099,29 €	1 412 313,18 €	1 717 715,07 €
<i>résultats de clôture</i>		<i>365 461,94 €</i>	<i>60 060,05 €</i>			<i>305 401,89 €</i>
Restes à réaliser			257 363,50 €	29 408,47 €	257 363,50 €	29 408,47 €
TOTAUX CUMULÉS	1 091 153,84 €	1 456 615,78 €	578 522,84 €	290 507,76 €	1 669 676,68 €	1 747 123,54 €
Résultats définitifs		365 461,94 €	288 015,08 €			77 446,86 €

* **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des états de consommation relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

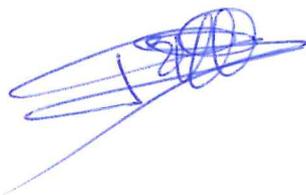
* **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

* **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Élodie SALSON, Secrétaire.

Gilbert GLANDIÈRES, 1^{er} Adjoint au maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-021

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjointes ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 - Budget Principal (15201).

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte financier unique 2024 du budget principal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour chaque budget d'examiner les affectations de résultats,

CONSTATANT que le compte financier unique du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 365 461,94 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024			
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RÉSULTAT AU 31/12/2024		EXCÉDENT	365 461,94 €
		DÉFICIT	
EXCÉDENT AU 31/12/2024			365 461,94 €
* Exécution du virement à la section d'investissement			288 015,08 €
* Affectation complémentaire en réserves			
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)			77 446,86 €
DÉFICIT AU 31/12/2024			
Déficit à reporter (001 DI)			60 060,05 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	13 Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-022

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoint ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Examen & approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 - Budget annexe Eau & assainissement (15202).

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

Monsieur René PÉLISSIER, Maire, est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

CONSIDÉRANT le compte financier unique du Budget annexe Eau & assainissement dressé par Monsieur le Maire,

Hors présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint au maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés	8 532,28 €	- €	97 913,89 €	- €	106 446,17 €	- €
Opérations de l'exercice	363 233,71 €	376 100,33 €	350 705,47 €	292 722,35 €	713 939,18 €	668 822,68 €
TOTAUX	371 765,99 €	376 100,33 €	448 619,36 €	292 722,35 €	820 385,35 €	668 822,68 €
<i>résultats de clôture</i>		4 334,34 €	155 897,01 €		151 562,67 €	
Restes à réaliser			15 000,00 €	- €	15 000,00 €	- €
TOTAUX CUMULÉS	371 765,99 €	376 100,33 €	463 619,36 €	292 722,35 €	835 385,35 €	668 822,68 €
Résultats définitifs		4 334,34 €	170 897,01 €		166 562,67 €	

* **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des états de consommation relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

* **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Gilbert GLANDIÈRES, 1^{er} Adjoint au maire.



Pour expédition conforme,
Élodie SALSON, Secrétaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres affectés au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-023

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 - Budget annexe Eau & assainissement (15202).

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe Eau & assainissement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour chaque budget d'examiner les affectations de résultats,

CONSTATANT que le compte financier unique du budget annexe Eau & assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 334,34 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

× **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024			
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RÉSULTAT AU 31/12/2024		EXCÉDENT	4 334,34 €
		DÉFICIT	- €
EXCÉDENT AU 31/12/2024			4 334,34 €
* Exécution du virement à la section d'investissement			4 334,34 €
* Affectation complémentaire en réserves			
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)			- €
DÉFICIT AU 31/12/2024			
Déficit à reporter (001 DI)			155 897,01 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire Élodie SALSON, Secrétaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	13 Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-024

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoint ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Examen & approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 - Budget annexe Gîte de groupe (15205).

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

Monsieur René PÉLISSIER, Maire, est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

CONSIDÉRANT le compte financier unique du Budget annexe Gîte de groupe dressé par Monsieur le Maire,

Hors présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint au maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés		721,60 €	- €	- €	- €	721,60 €
Opérations de l'exercice	26 642,85 €	34 055,82 €	3 600,00 €	- €	30 242,85 €	34 055,82 €
TOTAUX	26 642,85 €	34 777,42 €	3 600,00 €	- €	30 242,85 €	34 777,42 €
<i>résultats de clôture</i>		8 134,57 €	3 600,00 €			4 534,57 €
Restes à réaliser			5 880,00 €	1 800,00 €	5 880,00 €	1 800,00 €
TOTAUX CUMULÉS	26 642,85 €	34 777,42 €	9 480,00 €	1 800,00 €	36 122,85 €	36 577,42 €
Résultats définitifs		8 134,57 €	7 680,00 €			454,57 €

* **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des états de consommation relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

* **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Gilbert GLANDIÈRES, 1^{er} Adjoint au maire.

Pour expédition conforme,
Élodie SALSON, Secrétaire.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025



Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 <i>Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 - Budget annexe Budget annexe Gîte de groupe (15205).

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe Gîte de groupe ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour chaque budget d'examiner les affectations de résultats,

CONSTATANT que le compte financier unique du budget annexe Gîte de groupe fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 134,57 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

× **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024		
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RÉSULTAT AU 31/12/2024	EXCÉDENT	8 134,57 €
	DÉFICIT	
EXCÉDENT AU 31/12/2024		8 134,57 €
* Exécution du virement à la section d'investissement		7 680,00 €
* Affectation complémentaire en réserves		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		454,57 €
DÉFICIT AU 31/12/2024		
Déficit à reporter		3 600,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	13 <i>Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-026

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Examen & approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 - Budget annexe Lotissement des Murets (15206).

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

Monsieur René PÉLISSIER, Maire, est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

CONSIDÉRANT le compte financier unique du Budget annexe Lotissement des Murets dressé par Monsieur le Maire,

Hors présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint au maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés		- €	27 091,33 €	- €	27 091,33 €	- €
Opérations de l'exercice	15 166,95 €	15 166,95 €	12 557,93 €	10 953,00 €	27 724,88 €	26 119,95 €
TOTAUX	15 166,95 €	15 166,95 €	39 649,26 €	10 953,00 €	54 816,21 €	26 119,95 €
<i>résultats de clôture</i>		- €	28 696,26 €		28 696,26 €	
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	15 166,95 €	15 166,95 €	39 649,26 €	10 953,00 €	54 816,21 €	26 119,95 €
Résultats définitifs		- €	28 696,26 €		28 696,26 €	

* **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des états de consommation relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour expédition conforme,
 Élodie SALSON, Secrétaire.

Gilbert GLANDIÈRES, 1^{er} Adjoint au maire





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025**



Membres affectés au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-027

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 - Budget annexe Budget annexe Lotissement des Murets (15206).

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe *Lotissement des Murets* ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour chaque budget d'examiner les affectations de résultats,

CONSTATANT que le compte financier unique du budget annexe *Lotissement des Murets* fait apparaître un résultat de fonctionnement nul.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

× **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024			
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RÉSULTAT AU 31/12/2024		EXCÉDENT	- €
		DÉFICIT	- €
EXCÉDENT AU 31/12/2024			- €
* Exécution du virement à la section d'investissement			
* Affectation complémentaire en réserves			
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)			- €
DÉFICIT AU 31/12/2024			
Déficit à reporter (001 DI)			28 696,26 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire, Élodie SALSON, Secrétaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	13 <i>Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-028

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoint ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Examen & approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 - Budget annexe Régie transport (15207).

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

Monsieur René PÉLISSIER, Maire, est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

CONSIDÉRANT le compte financier unique du Budget annexe Régie transport dressé par Monsieur le Maire,

Hors présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur le premier Adjoint au maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

* **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés		- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	3 328,14 €	3 328,14 €	- €	- €	3 328,14 €	3 328,14 €
TOTAUX	3 328,14 €	3 328,14 €	- €	- €	3 328,14 €	3 328,14 €
<i>résultats de clôture</i>		- €		- €		- €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	3 328,14 €	3 328,14 €	- €	- €	3 328,14 €	3 328,14 €
Résultats définitifs		- €	- €			- €

* **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des états de consommation relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

* **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Élodie SALSON, Secrétaire.

Gilbert GLANDIÈRES, 1^{er} Adjoint au maire.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-029

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 - Budget annexe Budget annexe Régie transport (15207).

VU le rapport de la commission des finances réunie le 14 février 2025 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe Régie transport ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour chaque budget d'examiner les affectations de résultats,

CONSTATANT que le compte financier unique du budget annexe Régie transport fait apparaître un résultat de fonctionnement nul.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

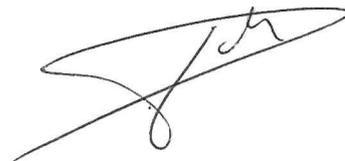
× **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024			
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
RÉSULTAT AU 31/12/2024		EXCÉDENT	- €
		DÉFICIT	
EXCÉDENT AU 31/12/2024			- €
* Exécution du virement à la section d'investissement			
* Affectation complémentaire en réserves			
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)			- €
DÉFICIT AU 31/12/2024			
Déficit à reporter			- €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 <i>Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 6</i>

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-030

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget Principal 15201 - Approbation du budget primitif exercice 2025.

VU le rapport de la commission des finances réunie le 1^{er} avril 2025 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget Principal dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **APPROUVE** le budget primitif 2025 du Budget Principal arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section de fonctionnement	1 429 165,91 €
Pour la section d'investissement	642 167,05 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.




5/19



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-031

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Finances locales - Fixation des taux d'imposition pour 2025.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU le code général des impôts et notamment les articles 1636 B et 1639 A ;

VU le rapport de la commission des finances réunie le 1^{er} avril 2025 ;

EXPOSANT qu'il s'agit de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter comme suit :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) : 43.51% ;
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B.) : 99.72% ;
 - Taxe d'Habitation (T.H.) RS / LV : 12.64%.
- * **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,
René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-032

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjointes ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSÉ, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Adhésion à la Fondation du patrimoine.

VU les statuts de la Fondation du patrimoine ;

INDIQUANT que cet organisme à but non lucratif a pour vocation d'accompagner les propriétaires publics ou privés dans leurs projets de restauration, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local dans toute sa diversité ;

CONSIDÉRANT dès lors qu'adhérer à la Fondation du patrimoine permet de soutenir leurs actions de terrain et de contribuer au rayonnement et au dynamisme de notre territoire.

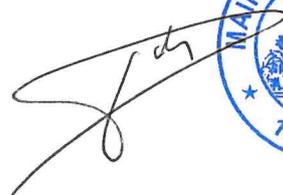
CONSIDÉRANT que cette adhésion donne lieu à une cotisation annuelle établie selon la strate de population de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** d'adhérer à la *Fondation du Patrimoine* ;
- * **DIT** que chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune seront inscrits au chapitre 011 article 6281.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
René PÉLISSIER, Maire, Élodie SALSON, Secrétaire.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-033

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget primitif exercice 2025 - Examen et vote des subventions 2025 (1).

VU le rapport de la commission « associations - animations - sport - tourisme » ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2025	Commentaires
Groupement de Développement Agricole du canton de Pierrefort	250,00 €	
A.F.R. basket	1 000,00 €	Dont 300€ pour la marche contre le cancer.
L'Association des Donneurs de Sang	400,00 €	
U.D.S.P. Vétérans (Cantal)	30,00 €	
Association du Montrozier-Club	760,00 €	
Association Chrétienne d'entraide et d'animation des personnes âgées	150,00 €	
La Section des Jeunes Sapeurs Pompier du Pays de Pierrefort	800,00 €	
Association PIERREFORT-DÉTENTE	400,00 €	
Association Le Souvenir Français	50,00 €	
Amicale des Sapeurs-pompiers de PIERREFORT	500,00 €	Subvention exceptionnelle pour tenues et équipements.
Comice Agricole	0,00 €	En attente du retour du dossier de demande de subvention avec rapport moral 2024 et prévisionnel actions 2025.





Associations	Vote 2025	Commentaires
Association des Parents d'Élèves	1 000,00 € + 1 400,00 €	Subvention de fonctionnement de 1 000€ + subvention exceptionnelle pour le voyage de l'école (100€ par enfant). Confirmation de la mise à disposition gracieuse des salles municipales.
Association Famille Rurale du Pays de PIERREFORT	800,00 €	
Natur'AMAP	200,00 €	
Ligue contre le cancer	500,00 €	
Prévention routière	50,00 €	
Banque alimentaire	200,00 €	
Recherche Fondation Médicale	200,00 €	
A.F.M. (téléthon)	150,00 €	
F.S.E. Collège	1 500,00 €	Subvention exceptionnelle pour le voyage en Espagne.
Collège des gorges de la Truyère - Cycle 3 équitation	469,00 €	67 € par élève.
F.N.A.C.A.	150,00 €	
Fiesta Del Four	200,00 €	Rappel : Financement de la mise en place d'un compteur électrique + prise en charge des frais annuels de fonctionnement (abonnement et alimentation).
Association des Tersons Aubrac	Pas de demande de subvention	Mise à disposition gracieuse du personnel communal.
Association des Vieux Camions Rouges du Pays de Pierrefort	600,00 €	
Association Les Croqueurs de Pavés	0,00 €	Demande de 600,00 € refusée.

* DIT qu'un crédit de 11 759.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,
René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-034

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget primitif exercice 2025 - Examen et vote des subventions 2025 (2).

Madame Mylène DELCHER et Monsieur Jérôme VIDALENC sont sortis de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU le rapport de la commission « associations - animations - sport - tourisme » ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2025	Commentaires
Pierrefort Animation	1 500,00 €	

* **DIT** qu'un crédit de 1 500.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	12 <i>Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-035

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget primitif exercice 2025 - Examen et vote des subventions 2025 (3).

*Madame Élodie SALSON est sortie de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU le rapport de la commission « associations - animations - sport - tourisme » ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2025	Commentaires
Association pour l'Animation du Pays de PIERREFORT (A.A.P.P.)	5 000,00 €	Mise à disposition gracieuse du personnel communal et Financement de la mise en place d'un compteur électrique d'une puissance supérieure + prise en charge des frais annuels de fonctionnement (abonnement et alimentation).

* **DIT** qu'un crédit de 5 000.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,
René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.





REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	13 Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-036

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget primitif exercice 2025 - Examen et vote des subventions 2025 (4).

Monsieur Alain RIEUTORT est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU le rapport de la commission « associations - animations - sport - tourisme » ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2025	Commentaires
Association Ski-Club de GOURDIÈGES-PIERREFORT	200,00 €	

- * **DIT** qu'un crédit de 200.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 15 AVRIL 2025**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	13 Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-037

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget primitif exercice 2025 - Examen et vote des subventions 2025 (5).

*Monsieur Roger RIEUTORT est sorti de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU le rapport de la commission « associations - animations - sport - tourisme » ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

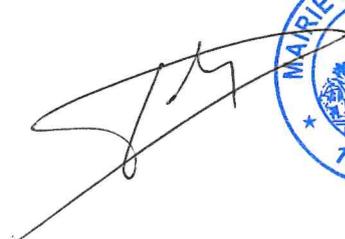
Associations	Vote 2025	Commentaires
Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.) de PIERREFORT	700,00 €	Mise à disposition gracieuse d'un bâtiment avec prise en charge des frais annuels de fonctionnement y afférents (Eau, électricité, imposition, ...).

- * **DIT** qu'un crédit de 700.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire, Élodie SALSON, Secrétaire.







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	13 Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-038

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget primitif exercice 2025 - Examen et vote des subventions 2025 (6).

*Monsieur René PÉLISSIER est sorti de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU le rapport de la commission « associations - animations - sport - tourisme » ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

× DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2025	Commentaires
Association La Petite Boule Montagnarde	800,00 €	Mise à disposition gracieuse d'un bâtiment avec prise en charge des frais annuels de fonctionnement y afférents (Eau, électricité, imposition, ...).

× DIT qu'un crédit de 800.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	13 Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-039

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget primitif exercice 2025 - Examen et vote des subventions 2025 (7).

*Monsieur Jacky VIDAL est sorti de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU le rapport de la commission « associations - animations - sport - tourisme » ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2025	Commentaires
Association Étoile Sportive Pierrefortaise	2 000,00 €	Mise à disposition gracieuse d'un bâtiment avec prise en charge des frais annuels de fonctionnement y afférents (Eau, électricité, imposition, ...).

* **DIT** qu'un crédit de 2 000,00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire, Élodie SALSON, Secrétaire.




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-040

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoint ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget primitif exercice 2025 - Examen et vote des subventions 2025 (8).

*Messieurs René PÉLISSIER et Gilbert GLANDIÈRES sont sortis de la salle
au moment des débats et de la délibération.*

VU le rapport de la commission « associations - animations - sport - tourisme » ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2025	Commentaires
A.N.P.A.C.O.	500,00 €	Cotisation à l'association.

* **DIT** qu'un crédit de 500,00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2025 .

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
René PÉLISSIER, Maire, Élodie SALSON, Secrétaire.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-041

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Éclairage public - Suite renforcement basse tension rue du Vezou.

EXPOSANT que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal.

CONSIDÉRANT que le montant total H.T. de l'opération s'élève à 1 120,00€.

INDIQUANT qu'en application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant H.T. de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

RAPPELANT que ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

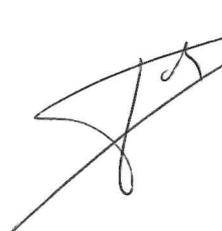
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DONNE** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;
- * **AUTORISE** Monsieur le maire à verser le fonds de concours ;
- * **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire, Élodie SALSON, Secrétaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-042

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Réseau téléphonique - Enfouissement rue du Vezou.

EXPOSANT que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal.

CONSIDÉRANT que le montant total H.T. de l'opération s'élève à 1 780,00€.

INDIQUANT qu'en application de la délibération du comité syndical en date du 3 décembre 2020, avec effet au 1^{er} janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant H.T. de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

RAPPELANT que ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × **DONNE** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;
- × **AUTORISE** Monsieur le maire à verser le fonds de concours ;
- × **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire, Élodie SALSON, Secrétaire.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT****SÉANCE DU 15 AVRIL 2025**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 9 - Contre : 3 - Abstention : 2

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-043

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget annexe Eau & Assainissement 15202 - Approbation du budget primitif exercice 2025.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 25 mars et 1^{er} avril 2025 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe Eau & Assainissement dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **APPROUVE** le budget primitif 2025 du Budget annexe Eau & Assainissement arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section d'exploitation	464 399,45 €
Pour la section d'investissement	859 191,01 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-044

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget annexe *Gîte de groupe 15205* - Approbation du budget primitif exercice 2025.

VU le rapport de la commission des finances réunie 25 mars 2025 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe *Gîte de groupe* dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

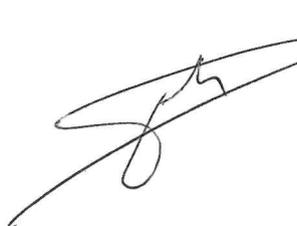
× APPROUVE le budget primitif 2024 du Budget annexe *Gîte de groupe* arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section d'exploitation	29 000,00 €
Pour la section d'investissement	10 980,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire, Élodie SALSON, Secrétaire.





REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-045

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget annexe Lotissement des Murets 15206 - Approbation du budget primitif exercice 2025.

VU le rapport de la commission des finances réunie 25 mars 2025 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

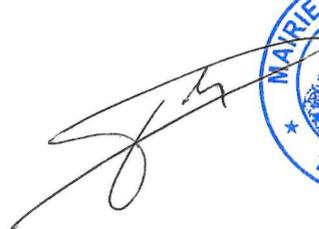
CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe Lotissement des Murets dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **APPROUVE** le budget primitif 2025 du Budget annexe Lotissement des murets arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section de fonctionnement	45 401,19 €
Pour la section d'investissement	41 389,82 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour expédition conforme,
 René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

15 (Cantal) **SÉANCE DU 15 AVRIL 2025**

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-046

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget annexe Régie transport 15207 - Approbation du budget primitif exercice 2025.

VU le rapport de la commission des finances réunie 25 mars 2025 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;

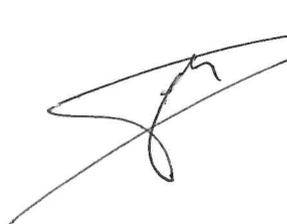
CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe régie transport dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **APPROUVE** le budget primitif 2025 du Budget annexe Régie transport arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section d'exploitation	3 700,00 €
Pour la section d'investissement	Néant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour expédition conforme,
 René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-047

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Emploi & personnel - Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du travail et notamment ses articles L.4121-3, L.4153-8 et L.4153-9 ;

VU la loi n°84 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour ;

VU les actions de prévention visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail ;

VU les autres obligations visées à l'article R.4153-40 du code du travail ;

CONSIDÉRANT que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R.4153-40 du même code ;

CONSIDÉRANT que la présente délibération de dérogation constitue une décision initiale ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **DÉCIDE** le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération ;
- * **DÉCIDE** que la présente délibération concerne le secteur d'activité des services techniques polyvalents de la commune de PIERREFORT et notamment à toute la partie ayant trait à l'entretien des espaces verts ;
- * **DÉCIDE** que la mairie de PIERREFORT (15230), sise 1Bis rue du Plomb du Cantal, et dont les coordonnées sont les suivantes (mairie@pierrefort.fr / 04.71.23.31.16.) est l'autorité territoriale accueillant les jeunes mineurs amenés à effectuer des travaux dits « réglementés » ;



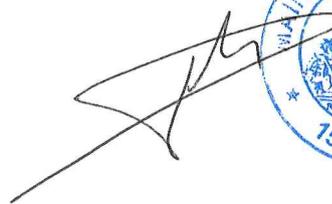


- * **DÉCIDE** que la présente décision est établie pour trois ans renouvelables ;
- * **DIT** que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en annexe 1 et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en annexe 2 de la présente délibération ;
- * **DIT** que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CHSCT et adressé concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé de la fonction d'inspection compétent ;
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire Élodie SALSON, Secrétaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	13	1	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
10/04/2025	24 AVR. 2025	24 AVR. 2025	DÉLIB-2025-048

L'an deux mille vingt-cinq le quinze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Claudie PEZET, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Jacky VIDAL et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Élodie SALSON pour voter en son nom ;

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Sollicitation auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes d'un barnum au profit des associations de la commune.

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, un barnum de qualité de 3m*3m afin de le mutualiser et de le mettre à disposition des associations de la commune ;

INDIQUANT que ce dispositif mis en place par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est-à-dire les communes de moins de 2000 habitants et situées hors métropoles ;

CONSIDÉRANT que la commune de PIERREFORT remplit les conditions précitées ;

CONSIDÉRANT le tissu associatif et sa dynamique sur notre commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes l'obtention d'un barnum au profit des associations de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire. Élodie SALSON, Secrétaire.